




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-331**

Séance publique du

14 octobre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014-lmc1222706-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ RESSOURCERIE- SOLLICITATION FINANCIÈRE DE L'ADEME-
AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Amandine JANER, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Solène TRIVIDIC donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Action Publique et Sociale
Direction Politique de la Ville

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

RAPPORTEUR : Madame Solène TRIVIDIC

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : ÉTUDE DE FAISABILITÉ RESSOURCERIE- SOLLICITATION FINANCIÈRE DE L'ADEME- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, soucieuse du cadre de vie des habitants dans les quartiers Politique de la Ville et dans l'objectif de développer des projets sociaux, solidaires et environnementaux, a lancé, en 2022, une étude de faisabilité pour la création d'une ressourcerie sur le territoire.

La question des encombrants, dans le parc social, présente des difficultés croissantes en matière de gestion. A Aix-en-Provence, elle est soulevée systématiquement lors des diagnostics en marchant. Malgré le passage du service collecte de la Métropole (2 fois par mois) et les efforts des bailleurs (jusqu'à 6 passages par mois), cette problématique perdure.

Ceci nous conduit à porter une réflexion à l'échelle des quartiers prioritaires afin d'établir un projet autour de l'amélioration de la collecte, de l'information, de la sensibilisation et du tri vertueux des déchets : qu'ils ne soient plus considérés comme une charge mais une ressource.

La création d'une ressourcerie sur la Ville d'Aix-en-Provence s'inscrit pleinement dans les priorités du mandat en matière développement durable.

Ce type d'équipement permet, d'une part, l'amélioration de la gestion des encombrants et ainsi du cadre de vie des habitants, et la promotion d'actions qui s'inscrivent dans le cadre du développement durable tel que le réemploi, le recyclage, l'insertion professionnelle, l'accessibilité et le lien social.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Réaliser un diagnostic précis du territoire dans son organisation actuelle
- Étudier la faisabilité de l'implantation d'une ressourcerie sur le territoire d'étude
- Accompagner à l'identification de porteurs de projet potentiels.

Afin de réaliser cette étude, nous avons sollicité l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) qui accompagne les structures impliquées dans l'économie circulaire, dans le financement d'un diagnostic de territoire ou d'étude préalable à un investissement de réemploi, réparation et réutilisation.

L'ADEME nous a ainsi accordé une aide prévisionnelle pour un montant maximum de 20 115 €.

Compte tenu de ce qui précède, je vous prie, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** la décision de financement accordée par l'ADEME ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer la décision de financement accordée par l'ADEME ;
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable de la Trésorerie Municipale d'Aix et Campagne à en faire recette.

DL.2022-331 - ÉTUDE DE FAISABILITÉ RESSOURCERIE- SOLLICITATION FINANCIÈRE DE L'ADEME- AUTORISER MADAME LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT -

Présents et représentés : 53
Présents : 42
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

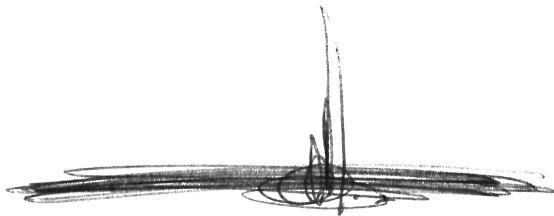
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»